Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260309-2026_36-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Jean-Claude Pannetier, Irène Cloteau, Catherine Gautier, Maxime Poiteaux, Laurent Juin, Pierre Lehérissé, Christophe Juin, Cécile Perrot, Mathias Canto, Mathieu Vergnaux.
Absents Excusés : Julien Lemarié.
Absents : Denis Tunier, Frédéric Menant.

Nombre de Conseillers	En exercice 14	Présents 11	Votants 11
Date de convocation	20 février 2026		
Date d'Affichage	20 février 2026		
Secrétaire de Séance	Cécile Perrot		

Délibération n° 2026-36
Nature de l'Acte 7.1 Décisions Budgétaires

BUDGET COMMUNAL AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION

*** BUDGET PRINCIPAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
* après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,
* statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
* constatant que le Compte Administratif 2025 fait apparaitre un excédent de Fonctionnement de **176 816.31 E**,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

FONCTIONNEMENT COMPTE 002
Affectation à l'excédent reporté **38 953.31 E**
INVESTISSEMENT COMPTE 1068
Affectation complémentaire en réserves 137 863.00 E

*** BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Considérant la clôture du budget annexe d'assainissement au 31.12.2025, il convient d'intégrer au budget principal de la commune les résultats du budget annexe assainissement.
Pour rappel les résultats cumulés 2025 du budget assainissement ont été constatés comme suit :
Excédent de Fonctionnement de + 1 786.28 E
Déficit d'Investissement de - 52 923.72 E

* **EN CONSEQUENCE**, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter ces résultats cumulés du budget principal et du budget annexe de l'assainissement comme suit sur le budget principal 2026 de la commune :

SECTION FONCTIONNEMENT
Solde d'exécution reporté du budget principal de la commune **38 953.31 E**
Solde d'exécution reporté du budget assainissement **1 786.28 E**
Soit un excédent de fonctionnement au compte 002 de 40 739.59 E
SECTION INVESTISSEMENT
Solde d'exécution reporté du budget principal de la commune **115 315.55 E**
Solde d'exécution reporté du budget assainissement **- 52 923.72 E**
Soit un excédent d'investissement au compte 001 de 62 391.83 E

Fait à Andouillé Neuville, le 10 mars 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.